

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2009

LOI DE FINANCES POUR 2010 - (n° 1946)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I - 94

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 5

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« combustible, dont les »,

les mots :

« combustible. Les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.